



ACTE n° 2024D29
DELIBERATION portant sur la demande de cession d'une impasse donnant rue du Terrier

Le dix-sept mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (9) : MARTY Denis, BENAZECH Roland, RISSE Sylvie, GOULESQUE Didier, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHÉ Jean Paul, DUCROS Alexandre, CORTESE Jean -Louis.

Absents excusés (6) : SELAM Fatima, , LEQUEUX Jean-Louis, DURAND Joelle, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, FRAYSSINET Sylvie.

Pouvoirs (4) : SELAM Fatima donne pouvoir à VERDIER Jean Pierre, LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à PIETROPOLI Jean Philippe, DURAND Joelle donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à GOULESQUE Didier.

Secrétaire de séance : VERDIER Jean-Pierre

2024D29 : FONCIER communal – Impasse desservant les parcelles AN 160, AN 161 et AN 162 ouverte sur la rue du Terrier au sein du village.

M. le Maire informe le Conseil que Mme Fabienne MARTIN, propriétaire de la parcelle AN 161 du 22 Les Lisses de l'est, souhaite acquérir l'impasse desservant secondairement sa propriété côté rue du Terrier. Cette courte impasse est grevée d'une servitude de canalisation de GAZ et de deux compteurs, notamment un appartenant au riverain voisin AN 162.

Il s'avère enfin qu'un riverain, a déclaré être opposé à cette cession pour les raisons évoquées supra, il paraît donc risqué et inopportun de désaffecter et de déclasser cette voie communale du Domaine public.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de refuser la demande d'aliénation de cette venelle publique inaliénable et imprescriptible à Mme MARTIN Fabienne, et lui demande le désencombrement de l'impasse aux fins de permettre un accès légitime aux différentes installations sur la voie publique (conduite de GAZ et compteurs).

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur le Maire
Denis MARTY

